

Montréal, le 16 octobre 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, pour l'approbation du plan d'approvisionnement et pour la modification des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et du 1<sup>er</sup> janvier 2022  
Dossier R-4122-2020, Phase 3A**

---

La présente fait suite à la [Demande de délai pour le dépôt de la preuve de SÉ-AQLPA](#) déposée dans le cadre de la phase 3A du dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués et afin de ne pas nuire au bon déroulement du dossier, la Régie de l'énergie permet à l'intervenant de déposer sa preuve **au plus tard le 21 octobre 2020 à 15 h**. De plus, elle permet à tous les participants de déposer, le cas échéant, leurs demandes de renseignements à SÉ-AQLPA **au plus tard le 23 octobre 2020 à 15 h**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml